

BOX 1: L'exemple du bureau d'Appui à la femme rurale (Tunisie)

*Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la pêche (Tunisie):
L'exemple de l'approche participative développée par le bureau d'Appui à la femme rurale*

NARJESS HAMROUNI IDRISSE, Ingénieur en chef, Directrice d'Appui à la Femme Rurale

Le Bureau d'Appui à la Femme Rurale (BAFR) est une direction rattachée au cabinet du Ministre de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP) a été créé en 2001. Il a pour missions de (1) coordonner avec le Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Seniors dans l'exécution du plan d'action en faveur de la femme rurale, (2) d'appuyer les différentes structures et institutions agricoles et les aider à intégrer la femme rurale dans les secteurs de production agricole, (3) de collecter les informations et les mettre à la disposition des différents intervenants et (4) de former et encadrer la femme rurale et les cadres œuvrant dans la promotion de la femme rurale dans l'agriculture et la pêche. Le BAFR est représenté dans les 24 Commissariats Régionaux au Développement Agricole (CRDA) par des coordinatrices.

Plan D'action du BAFR pour intégrer la femme aux différentes activités du développement rural:

L'objectif d'un plan d'action est de fournir un programme d'action ou plan directeur clair qui servira à mettre en place des activités traitant d'un problème préalablement défini. Ce type d'outil de planification est particulièrement utile lorsqu'une initiative rassemble un éventail de groupes et d'individus n'ayant pas l'habitude de travailler ensemble ou représentant des intérêts et des perspectives divergents.

Un plan d'action bien préparé présente sommairement:

- L'analyse de la situation et des lacunes,
- Le but et les objectifs à atteindre,
- Les activités connexes à entreprendre,

- Les responsabilités qui en découlent pour les participants,
- Le calendrier ainsi que les détails concernant les ressources et les méthodes d'évaluation.

Le BAFR, en coordination avec les CRDA a entamé depuis l'année 2012 la démarche d'élaboration des plans de développement locaux et participatifs dans un secteur (Imada : petit découpage administratif) par gouvernorat. Ces plans ont pour objectifs le renforcement des capacités de la population et leurs structures de base pour assurer leur auto développement et mettre les bases et les mécanismes qui contribuent à la promotion du développement local. Ces plans constituent un cadre essentiel pour:

- Promouvoir la décentralisation du processus de développement en attribuant plus de pouvoir à la localité dans la conception des programmes de développement et le suivi des réalisations;
- Dynamiser le rôle de la population dans la conception des programmes de développement de leur localité en partenariat avec tous les intervenants afin d'adopter et appuyer la réalisation des actions et garantir leur pérennité.

Les plans de développement sont élaborés en adoptant l'approche participative qui se base sur l'implication des différents partenaires et la mobilisation de la population pour renforcer leur participation et contribution efficace et responsable dans toutes les étapes du processus de développement en commençant par la sensibilisation, le diagnostic, la programmation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. Des étapes qui nécessitent l'organisation de la population en comité de développement capable de négocier avec les différents intervenants dans le milieu rural mais aussi l'intégration qui permet d'avoir un cadre propice de complémentarité

et d'efficacité entre les différentes institutions et structures de développement pour répondre aux objectifs du développement local durable dans un cadre de concertation et de coordination.

Le plan de développement renseigne sur:

- L'identification de la zone d'intervention (données générales, données sociales, l'infrastructure de base et les équipements collectifs, les projets dans la zone...)
- Les données agricoles (production végétale et animale, petit élevage, pêche et aquaculture, forêts, l'approvisionnement en intrants et la commercialisation des produits, le financement des activités agricoles, la conservation des eaux et du sol...)
- La répartition des groupes d'intérêts communs (selon la taille de l'exploitation, le système de production, le critère géographique, statut ...)
- La composition du comité de développement
- Le résultat du diagnostic participatif communautaire (problèmes qui entravent le développement de la zone, solutions proposées par la population et priorisation)
- Le résultat du diagnostic participatif avec le groupe des femmes (problèmes qui entravent le développement, besoins, solutions proposées par la population et priorisation)
- L'étude d'impact socio-économique des solutions proposées par la population.
- Le programme de développement global, la structure responsable et les partenaires,

les délais d'exécution des activités, le coût.

Il est toutefois important qu'un plan d'action ne soit pas considéré comme un instantané d'une situation donnée ou d'un événement unique. Au contraire, le plan d'action peut être modifié selon les besoins d'un processus itératif.

Lors de l'élaboration d'un plan d'action, il est impératif de tenir compte et de consulter:

- La constitution et ses articles en rapport avec le domaine d'intervention,
- Les conventions internationales que le pays a ratifié
- Le plan de développement économique et social,
- Les différentes stratégies en rapport avec la thématique,
- Les résultats des études et de la recherche
- L'environnement juridique (les différentes lois sur l'investissement, loi sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes...)

Méthodologie d'intervention et objectifs du BAFR:

- Adoption participative d'une approche et intégrée.
- Elaboration d'un programme de développement global et intégré, à moyen et long terme, dans lequel sont mentionnées les contraintes et potentialités de développement des régions d'intervention.

Le programme de développement vise à (1)

l'amélioration du contexte socio-économique et culturel du milieu rural à travers:

- L'amélioration de l'infrastructure de base en prenant en considération les besoins spécifiques de la femme dans le milieu rural
- Le renforcement de la contribution de la femme dans le revenu familial,
- La réduction du taux d'analphabétisme de la femme rurale,
- L'encadrement, l'information et la formation des femmes rurales.

(2) La présence équitable des femmes dans les postes de décision à travers:

- L'augmentation de la présence des femmes dans les structures associatives et professionnelles,
- L'accès des aides familiales au statut de chef d'exploitation.

(3) L'adoption de démarches adaptées aux conditions des femmes dans la conception et la mise en œuvre de projets via:

- La Promotion du rôle des femmes dans le processus de développement,
- L'institutionnalisation de l'approche genre dans le diagnostic, la programmation, la mise en œuvre et le suivi des projets.

(4) Faciliter l'accès des femmes rurales aux ressources, services et facteurs de production.

Les étapes qui ont été suivies pour l'élaboration des plans de développement sont les suivantes :

- Sensibilisation de la population.
- Instruction des enquêtes familles.
- Dépouillement et analyse des données.
- Constitution du comité de développement.
- Diagnostic participatif communautaire en présence du comité de développement et des

différents partenaires du développement.

- Diagnostic avec le groupe des femmes.
- Etude d'impact socioéconomique des propositions de la population.
- Rédaction du document du plan de développement.
- Validation du plan par le conseil local et le conseil régional.
- Elaboration du programme d'intervention du CRDA en matière de promotion de la femme rurale dans l'agriculture et la pêche.

Le plan de développement a pour objectif l'amélioration de l'infrastructure de base, la préservation des ressources naturelles, le rapprochement des services et l'émancipation de la population. Un intérêt particulier est accordé à la femme rurale par le renforcement de ses capacités et compétences techniques, en matière de gestion de l'exploitation et en entrepreneuriat, l'amélioration et la valorisation de son savoir-faire local, sa sensibilisation et son encouragement à créer ou adhérer à des structures de l'économie sociale et son autonomisation sociale et économique.

Le bureau d'appui à la femme rurale intervient à travers les activités suivantes:

- Encadrement des coordinatrices du BAFR dans le domaine de la programmation et l'exécution des activités au profit de la femme rurale
- Renforcement des capacités des coordinatrices et développement de leurs compétences techniques et méthodologique
- Elaboration des plans de développement locaux dans les zones d'intervention selon l'approche participative et intégrée.
- Encadrement et accompagnement des agricultrices.
- Diagnostic des besoins des agricultrices et leur formation dans les domaines des techniques agricoles et dans la gestion de l'exploitation.
- Sensibilisation et organisation des

agricultrices dans des structures professionnelles dans l'agriculture et la pêche (GDA et SMSA).

- Aider les agricultrices à commercialiser leurs produits à travers leurs participations dans les foires régionales et nationales.
- Aider les agricultrices à trouver des financements pour des projets individuels ou collectifs dans le cadre de projet de coopération ou en partenariat avec les associations.
- Orientation des agricultrices vers les secteurs prometteurs et novateurs (valorisation et transformation des produits agricoles, projets écologiques : gestion des déchets, compostage, agritourisme) pour assurer la durabilité des projets.
- Aider les agricultrices à valoriser les produits forestiers (exploitation des produits forestiers et non ligneux, extraction des huiles essentielles).

Parmi les contraintes générales, on peut citer la contribution économique de la femme rurale qui est non estimée à sa juste valeur, l'absence de données désagrégées par sexe dans plusieurs programmes, la faible mobilité des femmes ce qui limite leur accès à la formation professionnelle malgré le dispositif de formation existant et l'absence d'unité pédagogique mobile qui rapproche les services de vulgarisation et de formation des femmes rurales.

D'un point de vue des ressources, on peut relever que les ressources humaines et moyens de travail sont limités (incidence sur le taux d'encadrement des femmes), que le budget pour les activités de promotion de la femme rurale reste limité, la difficulté de coordination avec les différents partenaires dans le milieu rural; problème de gouvernance locale ; ce qui limite l'exécution des activités prévues dans les plans de développement locaux et enfin l'absence de structure institutionnelle au niveau des CRDA pour l'appui à la femme rurale (métier non motivant et prometteur).

Contraintes générales

